

CDC DES PAYS DE L'AIGLE

Assainissement collectif : Régie

Rapport annuel sur le *Prix* et la *Qualité* du *Service* public de l'assainissement collectif

Exercice 2021



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

CDC DES PAYS DE L'AIGLE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE LES CHIFFRES CLES
2021.....2

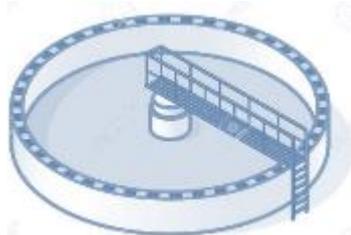
1.	Présentation du document.....	3
2.	Caractérisation technique du service	4
2.1.	Présentation du territoire desservi	4
2.2.	Mode de gestion du service	4
2.3.	Nombre d'abonnés et estimation de la population desservie (D201.0)	5
2.4.	Volumes facturés.....	6
2.5.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
2.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
2.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
2.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	23
1.1.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	23
1.1.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	24
3.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	25
3.1.	Modalités de tarification.....	25
3.2.	Recettes.....	28
4.	Indicateurs de performance	28
4.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	28
4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	28
4.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	30
4.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	31
4.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	32
4.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	32
5.	Financement des investissements.....	34
5.1.	Montants financiers	34
5.2.	Etat de la dette du service	34
5.3.	Amortissements	35
5.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux, projets à l'étude et montants prévisionnels des travaux.....	35
6.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	35
6.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	35
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs	36
	GLOSSAIRE.....	37
	NOTES DES AGENCES DE L'EAU.....	38

CDC DES PAYS DE L'AIGLE
SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE
LES CHIFFRES CLES 2021

**101 878,6 € de travaux
d'investissement et
d'étude**



2 659 abonnés



**15 stations
d'épuration**



**232 679 m³ facturés
aux usagers**



Service Régie :
2,30 €/m³
au 1^{er} janvier 2022 pour
120 m³

1 mode de gestion :
régie avec prestation de
services

1. Présentation du document

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires ou Présidents d'établissement public de coopération intercommunale doivent présenter, annuellement, à leur assemblée délibérante, un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) (au plus tard pour le 30 septembre de l'année N+1).

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 ainsi que l'arrêté du 2 décembre 2013, précise les indicateurs qui doivent figurer obligatoirement dans le RPQS d'assainissement.

Ces informations sont rassemblées dans une banque de données au niveau national, le Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), pour les mettre à disposition des intéressés et du grand public. Elles sont disponibles sur le site www.services.eaufrance.fr.

Le rapport ci-après présente ces différents indicateurs.

Indicateurs pertinents pour le rapport annuel :

Les informations et indicateurs réclamés par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007 diffèrent selon les compétences du service.

Afin de faciliter la reconnaissance des indicateurs qui vous concernent, le présent modèle associe une icône à chacune des 3 compétences définies par la circulaire n° 12/DE du 28/04/2008 prise pour l'application du décret :

collecte		La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.
transport		La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
dépollution		La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre le rejet lui-même.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret. Les informations restantes sont considérées comme pertinentes pour une bonne gestion du service, mais ne présentent pas de caractère obligatoire.

2. Caractérisation technique du service

2.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : CDC DES PAYS DE L'AIGLE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bonsmoulins, Chandai, Crulai, Irai, La Ferté-en-Ouche, Les Aspres, Moulins-la-Marche, Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, Saint-Hilaire-sur-Risle, Saint-Martin-d'Écublei
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 15/04/2021... Non

2.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en régie à autonomie financière avec prestation de service avec la SAUR pour les communes de :

- La Ferté-en-Ouche
- Les Aspres
- Bonsmoulins
- Chandai
- Irai
- Moulins-la-Marche
- Saint-Evroult-Notre-Dame-Du-Bois
- Saint-Martin-d'Écublei

Le service est exploité en régie à autonomie financière pour les communes de

- Crulai
- Saint-Hilaire-Sur-Rille (prestation de service SAUR depuis le 1^{er} septembre 2022)

2.3. Nombre d'abonnés et estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **5 208** habitants au 31/12/2021 (5 170 au 31/12/2020).

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 659** abonnés au 31/12/2021 (2 635 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Année	Nombre d'abonnés (boîtes de branchement)	Nombre d'habitants/logement	Estimation du nombre d'abonnés desservis	Nombre d'abonnés Potentiels (zonage d'assainissement)
La Ferté-en-Ouche	2020	838	1,89	1584	
	2021	862	1,89	1632	
Les Aspres	2020	223	1,81	404	
	2021	223	1,78	398	
Bonsmoulins	2020	52	2,24	116	
	2021	52	2,24	116	
Chandai	2020	310	2,20	682	
	2021	310	2,21	686	
Crulai	2020	275	2,06	567	
	2021	275	2,04	560	
Irai	2020	76	2,23	169	
	2021	76	2,22	169	
Moulins-la-Marche	2020	345	1,77	611	
	2021	345	1,77	609	
Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois	2020	179	1,71	306	
	2021	179	1,71	307	
Saint-Hilaire-sur-Risle	2020	127	1,99	253	
	2021	127	1,99	253	
Saint-Martin-d'Écublei	2020	210	2,28	479	
	2021	210	2,28	479	
Total	2020	2 635	2,02	5 170	Pas de données
	2021	2 659	2,01	5 208	Pas de données

* Ratio calculé à partir des données INSEE 2017 (population/nombre de logements hors résidences secondaires)

Pas de données précises concernant le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 40,59 abonnés/km au 31/12/2021. (40,23 abonnés/km au 31/12/2020).

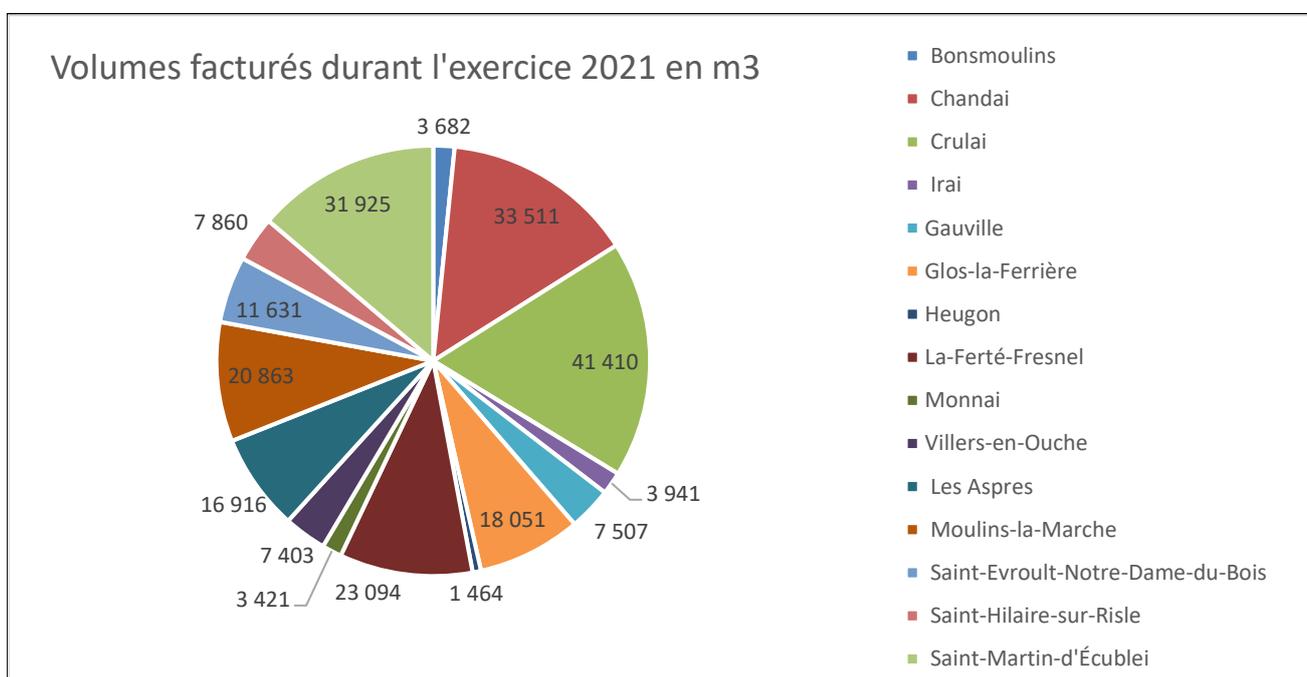
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,01 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,02 habitants/abonné au 31/12/2020).

2.4. Volumes facturés



Commune	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
La Ferté-en-Ouche dont:	64 660	60 940	-0,06
- Gauville	8 129	7 507	-0,08
- Glos-la-Ferrière	19 488	18 051	-0,07
- Heugon	1 467	1 464	0,00
- La-Ferté-Fresnel	24 866	23 094	-0,07
- Monnai	3 588	3 421	-0,05
- Villers-en-Ouche	7 122	7 403	0,04
Les Aspres	15 988	16 916	0,06
Bonsmoulins	3 385	3 682	0,09
Chandai	23 575	33 511	0,42
Crulai	19 365	41 410	1,14
Irai	5 258	3 941	-0,25
Moulins-la-Marche	24 831	20 863	-0,16
Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois	15 185	11 631	-0,23
Saint-Hilaire-sur-Risle	8 927	7 860	-0,12
Saint-Martin-d'Écublei	18 630	31 925	0,71
Total des volumes facturés aux abonnés	199 804	232 679	0.16

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



2.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

2.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 65,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 65,5 km (65,5 km au 31/12/2020).

COMMUNES	Linéaire réseau EU en km
La Ferté-Fresnel	6,605
Gauville	3,23
Glos-la-Ferrière	4,186
Heugon	1,86
Monnai	1,66
Villers-en-Ouche	3
Les Aspres	6,6
Bonsmoulins	1,85
Chandai	7,488
Crulai	7,4
Irai	1,28
Moulins-la-Marche	5,3
St-Evroult-ND-du-Bois	4,45
St-Hilaire-sur-Risle	3,33
St-Martin-d'Ecublei	7,26

7 ouvrages permettent le déversement d'effluents au milieu naturel par temps de pluie :

Type d'équipement	Localisation	Commune	Commentaires
Trop-plein (A2)	Dégrilleur entrée station	Chandai	Non équipé-
Trop-plein (A2)	Poste entrée station	La Ferté Fresnel	Non équipé
Trop-plein (A2)	Poste principal bourg	Heugon	Détection des nombres et temps de déversements
Trop-plein (A2)	Poste entrée station	Irai	Détection des nombres et temps de déversements
Trop-plein (A2)	Regard amont station	Moulins-la-Marche	Détection des nombres et temps de déversements
Trop-plein (A2)	Poste principal station	St-Evroult-ND-du-Bois	Non équipé-
By-pass (A2)	Dégrilleur entrée station	St-Hilaire-sur-Risle	Non équipé-

2.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 15 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Gauville
Code Sandre de la station : 036118401000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel											
Date de mise en service		31/12/1991											
Commune d'implantation		La Ferté-en-Ouche (61167)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300											
Nombre d'abonnés raccordés		112											
Nombre d'habitants raccordés		212											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		45											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		ruisseau du Val Coullé									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				50			
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								Pt	
				DBO ₅		DCO		MES		NTK			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO₅: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans (dernier bilan le 1er/10/2020).													



STEU N°2 : Station d'épuration de Glos la Ferrière
Code Sandre de la station : 036119101000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1981									
Commune d'implantation		La Ferté-en-Ouche (61167)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		600									
Nombre d'abonnés raccordés		216									
Nombre d'habitants raccordés		409									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		90									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 15/01/1981 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Val Logé							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		30			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		90			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES		30			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NTK		10			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
31/08/2021	NON	58	81	255	77	200	63	30.4	68	8.24	24
Station de capacité comprise entre 30 et 60 kg/j de DBO₅: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les ans.											



STEU N°3 : Station d'épuration de Heugon
Code Sandre de la station : 036120501000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		15/09/2014									
Commune d'implantation		La Ferté-en-Ouche (61167)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		160									
Nombre d'abonnés raccordés		34									
Nombre d'habitants raccordés		64									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		24									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Fossé							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Station de capacité inférieure à 12 kg/j de DBO₅: réglementairement, pas de bilans 24h à effectuer.											



STEU N°4 : Station d'épuration de La Ferté Fresnel
Code Sandre de la station : 036116702000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1993									
Commune d'implantation		La Ferté-en-Ouche (61167)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		332									
Nombre d'habitants raccordés		629									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		150									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 10/02/1994 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		fossé vers La Charentonne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		30				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
DCO		90				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60	
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50	
NTK		10				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/04/2021	OUI	5	98	43	94	16	95	4.9	94	2.41	73
Station de capacité comprise entre 30 et 60 kg/j de DBO₅: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les ans											



STEU N°5 : Station d'épuration de Monnai
Code Sandre de la station : 036128201000

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Disques Biologiques											
Date de mise en service		2011											
Commune d'implantation		La Ferté-en-Ouche (61167)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		170											
Nombre d'abonnés raccordés		55											
Nombre d'habitants raccordés		104											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Fossé									
		Nom du milieu récepteur		Fossé agricole									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60					
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Station de capacité inférieure à 12 kg/j de DBO₅: réglementairement, pas de bilans 24h à effectuer.													



STEU N°6 : Station d'épuration de Villers en Ouche
Code Sandre de la station : 036150601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtre à sable									
Date de mise en service		31/12/1996									
Commune d'implantation		La Ferté-en-Ouche (61167)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300									
Nombre d'abonnés raccordés		113									
Nombre d'habitants raccordés		214									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		45									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		drainage agricole Villers-en-Ouche							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/10/2021	OUI	7	95	47	90	6	93	31	69	7.61	30
<p>Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO₅: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans. Etant donné l'impossibilité de réaliser une mesure de débit, 2 prélèvements ponctuels sont réalisés en entrée et sortie de station tous les ans.</p>											



STEU N°7 : Station d'épuration des Aspres
Code Sandre de la station : 036142201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1992									
Commune d'implantation		Les Aspres (61422)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		700									
Nombre d'abonnés raccordés		223									
Nombre d'habitants raccordés		398									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		105									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du 15/01/1992 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Eau douce de surface Nom du milieu récepteur L'Iton									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NTK		10		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/09/2021	NON	7	97	63	93	16	97	18.2	82	8.51	26
Station de capacité comprise entre 30 et 60 kg/j de DBO₅: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les ans.											



STEU N°8 : STEP de Bonsmoulins
Code Sandre de la station : 036105301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Disques biologiques								
Date de mise en service			30/04/2010								
Commune d'implantation			Bonsmoulins (61053)								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			170								
Nombre d'abonnés raccordés			52								
Nombre d'habitants raccordés			116								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			25.5								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			L'Iton					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)		
DBO ₅			35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
DCO			200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60		
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			50		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté							
				DBO ₅		DCO		MES		NGL	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Station de capacité inférieure à 12 kg/j de DBO₅: réglementairement, pas de bilans 24h à effectuer.											



STEU N°9 : Station d'épuration de Chandai
Code Sandre de la station : 036109201000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1989									
Commune d'implantation		Chandai (61092)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		700									
Nombre d'abonnés raccordés		310									
Nombre d'habitants raccordés		686									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 16/09/1988 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Itton							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		30			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		90			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NTK		40			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/10/2021	NON	56	83	277	75	110	61	96	13	10.6	-2
Station de capacité comprise entre 30 et 60 kg/j de DBO₅: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les ans.											



STEU N°10 : Station d'épuration de Crulai
Code Sandre de la station : 036114001000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1989									
Commune d'implantation		Crulai (61140)									
Lieu-dit		Les Ecluses									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés		275									
Nombre d'habitants raccordés		560									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du 08/12/1988 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'Iton							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NTK		40		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19/07/2021	OUI	19	95	109	87	27	89	32.2	72	5.94	40
Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO₅: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans. Etant donné la difficulté de réaliser une mesure de débit, 2 prélèvements ponctuels sont réalisés en entrée et sortie de station tous les ans.											



STEU N°11 : Station d'épuration d'Irai
Code Sandre de la station : 036120801000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		31/12/1999									
Commune d'implantation		Irai (61208)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250									
Nombre d'abonnés raccordés		76									
Nombre d'habitants raccordés		169									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 (temps sec, nappe basse) / 61 (temps de pluie, nappe haute)									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 09/09/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		l'Avre							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		90				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES		30				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NTK		20				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/07/2021	NON	4	99	85	89	7	96.5	22.4	79	16.2	-56
Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO₅: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans.											



STEU N°12 : Station d'épuration de Moulins la Marche 2017
Code Sandre de la station : 0461297S0002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boues Activées en Aération Prolongée											
Date de mise en service		Août 2017											
Commune d'implantation		Moulins-la-Marche (61297)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		900											
Nombre d'abonnés raccordés		345											
Nombre d'habitants raccordés		609											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		134.2											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 09/06/2015 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		La Sarthe									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		90				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES		20				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL		13 (étiage) sinon 15				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		8 (étiage) sinon 10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		1 (étiage) sinon 2				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/04/2021	OUI	1	99.3	23	95.2	20	90.5	4		3.2	94.6	0.76	87.6
Station de capacité comprise entre 30 et 60 kg/j de DBO₅: réglementairement (selon le récépissé de déclaration), 2 bilans 24h sont à réaliser tous les ans.													



STEU N°13 : Station d'épuration de Saint Evroult Notre Dame du Bois
Code Sandre de la station : 036138601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1978									
Commune d'implantation		Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois (61386)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		400									
Nombre d'abonnés raccordés		179									
Nombre d'habitants raccordés		307									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		60									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 19/12/1977 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Charentonne							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
20/05/2021	OUI	< 1	100	32	95	4.8	99	4.1	95	1.22	84
Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO₅: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans.											



STEU N°14 : STEP de Saint Hilaire sur Risle
Code Sandre de la station : 036140601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques										
Date de mise en service	15/10/2011										
Commune d'implantation	Saint-Hilaire-sur-Risle (61406)										
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	350										
Nombre d'abonnés raccordés	127										
Nombre d'habitants raccordés	253										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de déclaration en date du 09/09/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015										
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface									
	Nom du milieu récepteur	Saint Hilaire sur Risle									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)							
DBO ₅	35	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80							
DCO	175	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70							
MES	45	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80							
NGL	50	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK	45	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt	7	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO₅: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans (dernier bilan 24h le 27/10/2020).											



STEU N°15 : Station d'épuration de Saint Martin d'Ecublei
Code Sandre de la station : 036142301000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1991									
Commune d'implantation		Saint-Martin-d'Ecublei (61423)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés		210									
Nombre d'habitants raccordés		479									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		75									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté national en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		La Risle							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/07/2021	OUI	5	99	56	96	15	98	5.7	96	3.53	82
Station de capacité comprise entre 12 et 30 kg/j de DBO₅: réglementairement, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans.											



2.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de Crulai (Code Sandre : 036114001000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Heugon (Code Sandre : 036120501000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de La Ferté Fresnel (Code Sandre : 036116702000)	Pas d'information	Pas d'information
Station d'épuration des Aspres (Code Sandre : 036142201000)	Pas d'information	Pas d'information
Station d'épuration de Gauville (Code Sandre : 036118401000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Glos la Ferrière (Code Sandre : 036119101000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration d'Irai (Code Sandre : 036120801000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Monnai (Code Sandre : 036128201000)	Pas d'information	Pas d'information
Station d'épuration de Villers en Ouche (Code Sandre : 036150601000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Moulins la Marche (Code Sandre : 0461297S0002)	9,82	9,62
Station d'épuration de Saint Evroult Notre Dame du Bois (Code Sandre : 036138601000)	Pas d'information	Pas d'information
Station d'épuration de Chandai (Code Sandre : 036109201000)	Pas d'information	Pas d'information
Station d'épuration de Saint Martin d'Ecublei (Code Sandre : 036142301000)	Pas d'information	Pas d'information
STEP de Bonsmoulins (Code Sandre : 036105301000)	Non concerné	Non concerné
STEP de Saint Hilaire sur Risle (Code Sandre : 036140601000)	Pas d'information	Pas d'information
Total des boues produites	9,82	9,62

Commentaires : les volumes de boues produites correspondent aux volumes de boues envoyés sur les filières de gestion des boues des stations (silos, lits de séchage plantés de roseaux).

Les quantités de boues produites ne sont pour le moment pas estimées, excepté pour la station de Moulins La Marche équipée d'un débitmètre électromagnétique.

Les stations non concernées par les production de boues sont celles disposant d'une filière de stockage (lagunage et filtres plantés de roseaux).

1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de Crulai (Code Sandre : 036114001000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Heugon (Code Sandre : 036120501000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de La Ferté Fresnel (Code Sandre : 036116702000)	4.05	5.68
Station d'épuration des Aspres (Code Sandre : 036142201000)	1.56	3.11
Station d'épuration de Gauville (Code Sandre : 036118401000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Glos la Ferrière (Code Sandre : 036119101000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration d'Irai (Code Sandre : 036120801000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Monnai (Code Sandre : 036128201000)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Villers en Ouche (Code Sandre : 036150601000)	1.4	75 m ³
Station d'épuration de Moulins la Marche 2017 (Code Sandre : 0461297S0002)	Non concerné	Non concerné
Station d'épuration de Saint Evroult Notre Dame du Bois (Code Sandre : 036138601000)	3.67	1.61
Station d'épuration de Chandai (Code Sandre : 036109201000)	1.4	3.21
Station d'épuration de Saint Martin d'Ecublei (Code Sandre : 036142301000)	1.66	1.93
STEP de Bonsmoulins (Code Sandre : 036105301000)	0.9	Pas d'évacuation
STEP de Saint Hilaire sur Risle (Code Sandre : 036140601000)	2.09	0.77
Total des boues évacuées	16.73	16.31

Commentaires : les volumes de boues évacuées correspondent aux volumes de boues évacués de la station, et concerne principalement les curages de silos, fosses toutes eaux ou décanteurs.

Les stations non concernées par les évacuations de boues sont celles disposant d'une filière de stockage (lits de séchage, lagunage et filtres plantés de roseaux) hormis lors du curage.

En raison de l'interdiction d'épandage liée à la pandémie de COVID-19, les boues de toutes les stations du territoire de la CDC ont été envoyées pour retraitement vers la station de Saint-Sulpice-Sur-Risle.

3. Tarification de l'assainissement et recettes du service

3.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2021 sont les suivants :

	PFB*	PFAC**
La Ferté-Fresnel	1 000 €	--
Gauville	1 000 €	--
Glos-La-Ferrière	--	2 000 €
Heugon	600 €	900 €
Monnai	--	2 100 €
Villers-En-Ouche	305 €	--
Les Aspres	155 €	1 070 €
Bonsmoulins	300 €	4 300 €
Chandai	800 €	800 €
Crulai	--	--
Irai	300 €	1 200 €
Moulins-La-Marche	--	--
St-Evroult-Notre-Dame-Du-Bois	--	--
Saint-Hilaire-Sur-Risle	1 000 € ou frais réels	--
Saint-Martin-D'Ecublei	--	--

*Participation aux Frais de Branchement

**Participation Financière à l'Assainissement Collectif

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

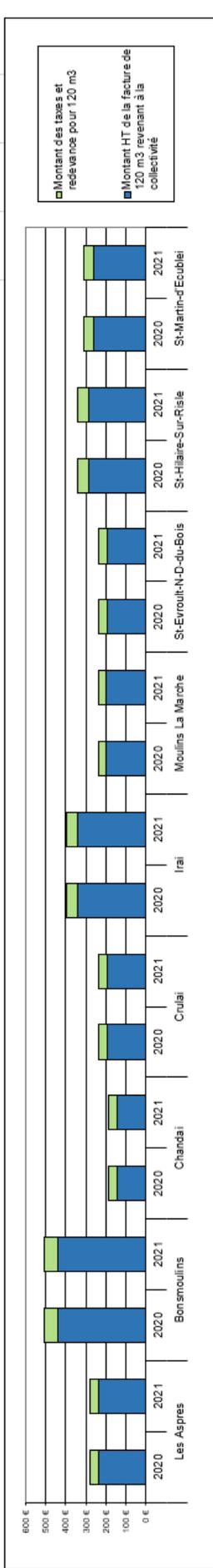
- Délibération du **16/12/2021** effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Commentaire sur le prix TTC au m³ : Tarif applicable pour les habitants de Moulins la Marche, qui représentent le plus grand nombre d'abonnés du territoire (régie).

Il n'y a pas eu de modification de la tarification de l'assainissement pour l'année 2021.

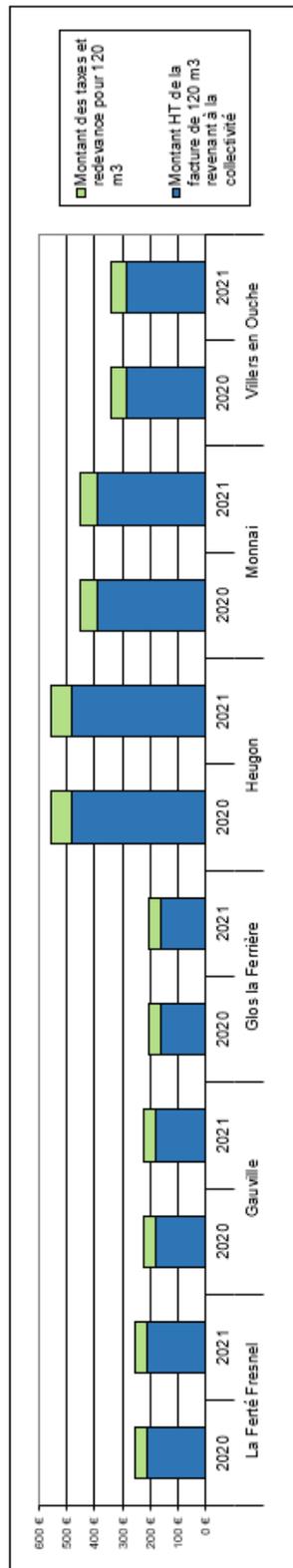
Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont les suivants :

Au 1 ^{er} janvier	Les Aspres		Bonsmoulins		Chandai		Crulai		Irai		Moulins La Marche		St-Hilaire-Sur-Risle		St-Martin-d'Ecublief		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	
Part fixe annuelle HT	70,00001	72,10221	87,00001	83,43561	68,72001	64,58221	60,00001	66,43561	76,22001	76,24831	72,50001	73,76881	70,10221	94,79001	88,62891	60,00001	65,43561
Part variable annuelle HT	1,36501	15,9351	2,31501	2,57271	0,72481	1,1251	1,1851	1,37271	2,19501	2,08271	1,03001	1,31801	1,06501	1,59501	1,68601	1,68501	1,73931
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	233,801	256,821	436,801	392,161	145,701	198,081	193,801	230,161	339,621	327,371	196,101	231,691	194,801	284,991	290,351	269,801	274,151
% de la part fixe d'une facture de 120 m ³	29,9%	28,1%	19,9%	21,3%	40,3%	32,6%	31,0%	28,4%	22,4%	23,3%	37,0%	31,8%	34,4%	33,3%	30,5%	23,1%	23,9%
Taxes et redevances																	
Redevance modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) au m ³	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1501	0,1601	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851
de collecte	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201	18,001	18,201	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201
TVA, si le service est assujéti (10 % depuis le 01/01/2014)	25,601	27,901	45,901	41,441	16,791	22,031	21,601	25,241	36,181	34,961	21,411	25,091	21,701	30,721	31,311	28,201	28,641
Montant des taxes et redevance pour 120 m ³	47,801	50,101	68,101	63,641	38,991	44,231	43,801	47,441	58,381	57,161	39,411	44,291	43,901	52,921	53,511	50,401	51,841
MONTANT TOTAL TTC D'UNE FACTURE DE 120 m³	281,601	306,921	504,901	455,801	184,691	242,311	237,601	277,601	396,001	384,531	235,511	275,981	238,701	337,911	344,461	310,201	325,991
PRIX TTC AU m³	2,351	2,561	4,211	3,801	1,541	2,021	1,981	2,311	3,321	3,201	1,961	2,301	1,991	2,321	2,871	2,591	2,721



L'assujétissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

	La Ferté Fresnel		Gauville		Glos la Ferrière		Heugon		Monnai		Villers en Ouche	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Au 1^{er} janvier												
Part de la collectivité												
Part fixe annuelle HT	71,41001	73,04221	66,09001	69,49961	60,00001	65,43561	110,00001	98,76891	120,00001	105,43561	99,09001	91,49561
Part variable annuelle HT	1,16501	1,50601	0,94121	1,25681	0,86501	1,20601	3,11501	2,70601	2,24501	2,12601	1,56501	1,67271
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	211,211	253,761	179,031	220,321	163,801	210,161	483,801	423,491	389,401	360,561	286,891	292,221
% de la part fixe d'une facture de 120 m ³	33,8%	28,8%	36,9%	31,5%	36,6%	31,1%	22,7%	23,3%	30,8%	29,2%	34,5%	31,3%
Taxes et redevances												
Redevance modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) au m ³	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851	0,1851
réseaux de collecte	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201	22,201
TVS, si le service est assujéti (10 % depuis le 01/01/2014)	23,341	27,601	20,121	24,251	18,601	23,241	50,601	44,571	41,161	38,281	30,911	31,441
Montant des taxes et redevance pour 120 m ³	45,541	49,801	42,321	46,451	40,801	45,441	72,801	66,771	63,361	60,481	53,111	53,641
MONTANT TOTAL TTC D'UNE FACTURE DE 120 m³	256,751	303,561	221,361	266,771	204,601	255,591	556,601	490,261	452,761	421,031	340,001	345,861
PRIX TTC AU m³	2,141	2,531	1,841	2,221	1,711	2,131	4,641	4,091	3,771	3,511	2,831	2,881



Lescripteur de la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

3.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	415 473,81 €	415 820.69 €	0 %
Redevance modernisation des réseaux de collecte	36 070,80 €	42 315.50 €	0.17 %
Total des recettes	451 544,61 €	458 136.19 €	0.01 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : 458 136.19 € (451 544 au 31/12/2020).

4. Indicateurs de performance

4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées n'est pas défini étant donné l'absence d'information précise sur le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		75%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	37

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir 6,5 les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2021 (10 pour 2020).

4.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de La Ferté Fresnel	23	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Gauville	--	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Glos la Ferrière	18,90	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Heugon	--	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Monnai	--	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Villers en Ouche	--	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration des Aspres	14,10	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Bonsmoulins	--	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Chandai	13,80	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Crulai	--	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration d'Irai	2,50	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de Moulins la Marche	4,60	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de St Evroult Notre Dame du Bois	10,40	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de St Hilaire sur Risle	--	Voir DDT	Voir DDT
Station d'épuration de St Martin d'Ecublei	28,60	Voir DDT	Voir DDT

Commentaire : Données concernant la conformité de la collecte non transmises par les services de l'Etat pour les années 2020 et 2021.

4.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de La Ferté Fresnel	23	100%	100%
Station d'épuration de Gauville	--	100%	100%
Station d'épuration de Glos la Ferrière	18,90	100%	100%
Station d'épuration de Heugon	--	100%	100%
Station d'épuration de Monnai	--	100%	100%
Station d'épuration de Villers en Ouche	--	100%	100%
Station d'épuration des Aspres	14,10	100%	100%
Station d'épuration de Bonsmoulins	--	100%	100%
Station d'épuration de Chandai	13,80	100%	100%
Station d'épuration de Crulai	--	100%	100%
Station d'épuration d'Irai	2,50	100%	100%
Station d'épuration de Moulins la Marche	4,60	100%	100%
Station d'épuration de St Evroult Notre Dame du Bois	10,40	100%	100%
Station d'épuration de St Hilaire sur Risle	--	100%	100%
Station d'épuration de St Martin d'Ecublei	28,60	100%	100%

Commentaire : Pas de bilans 24h réalisés pour les stations de capacité inférieure à 12 kg/j de DBO₅.

4.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO ₅ /j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de La Ferté Fresnel	23	100%	100%
Station d'épuration de Gauville	--	100%	100%
Station d'épuration de Glos la Ferrière	18,90	100%	0%
Station d'épuration de Heugon	--	100%	100%
Station d'épuration de Monnai	--	100%	100%
Station d'épuration de Villers en Ouche	--	100%	100%
Station d'épuration des Aspres	14,10	100%	100%
Station d'épuration de Bonsmoulins	--	100%	100%
Station d'épuration de Chandai	13,80	100%	0%
Station d'épuration de Crulai	--	100%	100%
Station d'épuration d'Irai	2,50	100%	100%
Station d'épuration de Moulins la Marche	4,60	100%	0%
Station d'épuration de St Evroult Notre Dame du Bois	10,40	100%	100%
Station d'épuration de St Hilaire sur Risle	--	100%	100%
Station d'épuration de St Martin d'Ecublei	28,60	100%	100%

Commentaire : Pas de bilans 24h réalisés pour les stations de capacité inférieure à 12 kg/j de DBO₅.

4.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100%**.

Station d'épuration de La Ferté Fresnel :

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (décembre 2021)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	5,68
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		5,68

Station d'épuration de Gauville :

Stockage dans les bassins de lagunage. Pas d'évacuation de boues effectuée en 2021.

Station d'épuration de Glos la Ferrière :

Stockage dans les bassins de lagunage. Pas d'évacuation de boues effectuée en 2021.

Station d'épuration de Heugon :

Stockage sur les filtres plantés de roseaux. Pas d'évacuation de boues effectuée depuis la mise en service de la station.

Station d'épuration de Monnai :

Stockage sur les lits de séchage plantés de roseaux. Pas d'évacuation effectuée depuis la mise en service de la station.

Station d'épuration de Villers en Ouche :

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (08/10/2021) – Boues de vidange des fosses toutes eaux	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	75 m ³
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		75 m ³

Station d'épuration des Aspres :

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (décembre 2021)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,11
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		3,11

Station d'épuration de Bonsmoulins :

Stockage sur les filtres plantés de roseaux. Pas d'évacuation de boues effectuée depuis la mise en service de la station.

Station d'épuration de Chandai :

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (février, avril et novembre 2021)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,21
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		3,21

Station d'épuration de Crulai :

Stockage dans les bassins de lagunage. Pas d'évacuation de boues effectuée en 2021 (dernier curage en 2017).

Station d'épuration d'Irai :

Stockage sur les filtres plantés de roseaux. Pas d'évacuation de boues effectuée depuis la mise en service de la station.

Station d'épuration de Moulins la Marche :

Stockage sur lits de séchage plantés de roseaux. Pas d'évacuation de boues effectuée depuis la mise en service de la station.

Station d'épuration de Saint Evroult Notre Dame du Bois :

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (novembre 2021)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,61
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,61

Station d'épuration de Saint Hilaire sur Rille :

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (mai et décembre 2021) – Boues de vidange des décanteurs-digesteurs	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0,77
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,77

Station d'épuration de Saint Martin d'Ecublei :

Filières mises en oeuvre		tMS
Transfert vers la station de St-Sulpice-Sur-Rille (novembre et décembre 2021)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,93
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1,93

5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	20 569,71 €	101 878,60 €
Montants des subventions en €	41 636,00 €	167 473 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €-	0 €-

5.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		971 618,27 €	878 808,93 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	93 769,94 €	92 815,34 €
	en intérêts	14 323,33 €	12 824,69 €

5.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 253 446,03 € en biens et de 117 118,27 € en subventions (253 606,18 € et 113 194,27 € en 2020).

5.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux, projets à l'étude et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Dates prévisionnelles	Montants prévisionnels en € HT
Schéma directeur d'assainissement	2021-2023	658 000 €
Travaux de réhabilitation des réseaux de La Ferté Fresnel	2022	450 000 €
Réhabilitation du réseau de Glos La Ferrière	2022-2023	540 000 €
Réhabilitation de la station d'épuration de Glos La Ferrière	2022-2023	550 000 €

Le curage et le démantèlement de l'ancienne lagune de Moulins la Marche a été réalisé en 2021 pour un montant de 34 128,25 € HT (40 953,9 € TTC).

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

7237,59 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0311 €/m³ pour l'année 2021 (0 €/m³ en 2020).

7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 170	5 208
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	16,73	16,31
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,96	2,30
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	37	37
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Voir DDT	Voir DDT
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	Voir DDT
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	Voir DDT
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0311

GLOSSAIRE

Pour rappel, les principaux paramètres réglementés dans les rejets de station d'épuration sont :

- ⇒ **la DBO5** (Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours) correspond à la quantité d'oxygène consommé pendant un temps donné (5 jours) pour assurer l'oxydation des matières organiques biodégradables par les bactéries et micro-organismes.
- ⇒ **la DCO** (Demande Chimique en Oxygène) quantifie l'oxygène nécessaire à l'oxydation (réaction chimique) de la majeure partie des composés et sels minéraux oxydables.
- ⇒ **les MES** (Matières En Suspension) sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'oeil nu : en troublant la limpidité de l'eau, elles limitent la pénétration de la lumière et gênent ainsi la photosynthèse, ce qui diminue la teneur en oxygène dissous et nuit au développement de la vie aquatique.
- ⇒ **le Pt** (Phosphore total) entraîne – s'il est en quantités importantes – une prolifération d'algues et de plantes aquatiques, pouvant aboutir à des phénomènes d'eutrophisation.
- ⇒ **le pH** est une valeur exprimant l'acidité ou la basicité de l'eau.
- ⇒ **le NGL** (azote global) est la somme des différentes formes de l'azote : l'azote organique (matière vivante en décomposition), l'azote ammoniacal, les nitrites et les nitrates.
- ⇒ **la concentration en NH4+** (ion ammonium, seule forme de l'azote ammoniacal présente dans les rejets) résulte de la dégradation des matières organiques et est toxique pour les organismes.

NOTES DES AGENCES DE L'EAU

<https://fr.calameo.com/agence-de-l-eau-seine-normandie/read/0040019137107fc077aff>

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/espace-actualites/actualite-agence/contenu1/les-actualites-du-site-agence/note-dinformation-sur-le-prix-de-leau---edition-2022.html>